

## CONDITIONS GENERALES

### LOCATIONS :

La location ne pourra être prise en considération qu'après que vous ayez signé le dit contrat, comprenant un acompte de 30 % du montant globale de la location qui sera déduit de votre facture et 15€ de frais de dossier non remboursables.

Le tout devra être retourné par courrier.

Le solde est à régler le jour de votre arrivée.

La location deviendra effective qu'après notre accord, dès réception du contrat et de l'acompte, un accusé de réception vous sera adressé.

Pour les personnes bénéficiant d'une aide :

La location ne pourra être prise en considération qu'après que vous ayez signé le dit contrat, comprenant un acompte de 30 % du montant qu'il vous reste à payer et 15€ de frais de dossier non remboursables.

Le tout devra être retourné par courrier.

Un accusé de réception vous sera adressé dès réception du contrat et de l'acompte. La location deviendra effective qu'après notre accord, dès réception du solde de votre séjour.

Le solde de votre séjour est à régler avant fin Mai pour les séjours de Juillet et avant fin juin pour les séjours d'Août, un accusé de réception vous sera adressé.

Les séjours sans réservation sont intégralement payable le jour de votre arrivée.

Aucune réduction, ni remboursement ne seront consentis pour une arrivée retardée ou un départ anticipé.

Pour les personnes qui bénéficient d'une aide, le non paiement du solde à la date convenue entraînera de plein droit la nullité du contrat sans aucun remboursement possible de l'acompte.

Toute modification du contrat peut faire l'objet d'une annulation.

Les préférences formulées lors de la réservation seront satisfaites dans la mesure des disponibilités sans engager la responsabilité de l'établissement.

En cas de retard, avertir la direction, l'emplacement camping ou la location restera disponible pendant 24 heures. Passer ce délai, la direction pourra disposer de l'emplacement ou de la location.

Tout contrevenant à ses règles, n'entraînera en aucun cas d'indemnité de la part de la Direction.

Pour des raisons de sécurité et d'assurance il est interdit de dépasser le nombre d'occupants prévu par type d'hébergement.

Le loueur refusera toute personne au-delà de la capacité prévue. Le locataire s'engage à respecter le règlement intérieur du camping donc il déclare avoir pris connaissance.

### MINEURS NON ACCOMPAGNES :

Les personnes mineures pourront effectuer un séjour à condition d'être accompagnées d'une personne majeure, d'être munies d'une autorisation parentale et d'avoir fait signer le contrat de réservation par l'un de leurs parents ou responsable légal.

### ARRIVEE-DEPART :

Tout campeur ou locataire est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.

Emplacement de Camping

L'emplacement est à votre disposition à partir de 14 heures le jour de votre arrivée. Vous devez le libérer à 12 heures au plus tard le jour de votre départ, au-delà, une journée supplémentaire vous sera facturée.

L'emplacement devra être remis dans son état initial à la fin du séjour.

Locations :

La location est disponible à partir de 16 heures jusqu'à 20 heures et le départ doit s'effectuer avant 11 heures.

Une caution de 50 euros en ESPECE pour le ménage vous sera demandée à l'arrivée, et restituée au départ après état des lieux.

Vous devez laisser le locatif dans le même état qu'à votre arrivée.

Vous devez prendre rendez-vous à l'accueil pour l'inventaire de départ, la veille au plus tard.

En cas de départ en dehors des heures normales et si la location est rendu en bon état la caution sera renvoyée par voie postale dans les meilleurs délais.

### ANNULATION :

Si vous deviez retarder votre arrivée ou annuler votre séjour, veuillez nous en aviser le plus tôt possible par téléphone puis par écrit.

Si aucune information ne nous parvient à ce sujet, l'emplacement redevient disponible dès le lendemain 12 heures. Il pourra être attribué à un autre client et le paiement intégral des prestations demeurant exigible à titre de dommages et intérêts.

Dans tous les cas l'annulation devra se faire par téléphone puis par courrier à l'intention de la Direction.

En cas d'annulation, il vous sera retenu 20% du montant de l'acompte, les 15€ de frais de dossier plus le montant de l'assurance si vous l'avez prise et que l'annulation est faite avant le 1<sup>er</sup> Juin. Après le 1<sup>er</sup> Juin en cas d'annulation ou si vous ne vous présentez pas le jour prévu aucun remboursement ne sera effectué.

Si aucune assurance n'a été prise aucun remboursement ne sera effectué.

Pour les personnes bénéficiant d'une aide aucune assurance annulation ne pourra être souscrite et aucun remboursement ne sera effectué.

Une assurance annulation facultative vous est proposée dans votre contrat de location.

### ASSURANCE :

Tout locataire et campeur doit être assuré pour son véhicule et avoir une responsabilité civile.

La Direction décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempérie ou autre sinistre relevant de la responsabilité du locataire ou campeur

Animaux :

Les animaux sont acceptés en emplacement de camping et dans les locations.

Ils doivent être tenus en laisse, déclarés à la réception.

Ils sont interdits au bord de la piscine et dans les communs .

Leur carnet de vaccination doit être à jour. L'accès des chiens de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie sont interdits (arrêté ministériel du 30.06.92, 22.01.1985, 06.01.1999).

Veuillez à ce que leurs besoins soient faits en dehors du camping sinon merci de bien vouloir ramasser.

### REGLEMENT INTERIEUR :

Tout campeur doit respecter le règlement intérieur du camping.

La Direction se réserve le droit d'expulser sans préavis ni remboursement toute personne qui manqueraient gravement au respect du règlement intérieur ou qui auraient donné de fausses informations concernant les occupants de la parcelle ou du locatif

Les enfants sont placés sous la garde exclusive de leurs parents ou responsable légal qui en sont pénalement et juridiquement responsables notamment lors de l'utilisation des jeux mis à leur disposition ainsi que la piscine.

### PISCINE :

Le port du maillot de bain est obligatoire, les caleçons sont interdits.

Il est impératif de respecter les consignes de sécurité dans l'espace piscine sous peine d'être exclus de la piscine.

### CIRCULATION DANS LE CAMPING :

Il est interdit de rouler au dessus de 10km dans le camping pour la sécurité de tous impératif à respecter.

La circulation dans le camping ne se fait plus au-delà de 23h30.